

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 14 • Numéro 1 • Le 12 janvier 2023

Les programmes de renouvellement automatique des ordonnances en pharmacie sont susceptibles de faire des erreurs

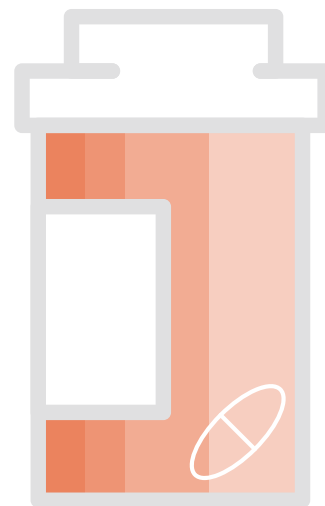
Les programmes de renouvellement automatique des ordonnances (programmes de renouvellement automatique) sont conçus pour être utiles et pour renouveler les médicaments d'ordonnance avant qu'il n'en reste plus. Aujourd'hui, de nombreuses pharmacies ont recours à ces programmes pour simplifier le processus de renouvellement. Ces programmes peuvent engendrer des problèmes de sécurité qu'il est important de connaître. Maintenir une liste à jour des médicaments et ne pas hésiter à poser des questions en cas de doute peuvent prévenir bon nombre de ces problèmes.

Le site Médicamentssecuritaires.ca a reçu deux rapports de consommateurs. Dans un des cas, on a indiqué à la personne, et ce, à deux reprises, qu'un médicament avait été renouvelé par le programme automatique de la pharmacie. Or, ce médicament avait été supprimé par le médecin traitant. Heureusement, le consommateur était au courant du changement et n'a pas pris le médicament. Cette erreur aurait pu causer un préjudice.

Dans le second cas, la personne n'a pas eu connaissance qu'on lui ait demandé de s'inscrire ou que son nom avait été ajouté à un programme de renouvellement automatique. C'est seulement lorsqu'on lui a demandé de venir chercher un médicament renouvelé qu'elle n'avait pas demandé ou dont elle n'avait pas besoin qu'elle s'en est rendu compte.

Le site Médicamentssecuritaires.ca offre les conseils suivants pour veiller à une utilisation sécuritaire et efficace du programme de renouvellement automatique de votre pharmacie :

- Parlez à un membre de personnel de votre pharmacie si vous souhaitez entreprendre ou cesser l'utilisation du programme de renouvellement automatique de la pharmacie. Ce programme devrait requérir votre consentement.
- Maintenez une liste à jour de tous vos médicaments.
- Lorsque vous allez chercher vos médicaments d'ordonnance, vérifiez que le(s) médicament(s) ainsi que la posologie correspondent à ce que vous pensiez.
- Utilisez les [5 questions à poser à propos de vos médicaments](#) pour vous guider dans vos communications avec l'équipe au comptoir d'ordonnances de votre pharmacie.



Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

Bulletin: www.medicamentssecuritaires.ca – **Signaler une erreur:** www.erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada 2023. Tous droits réservés.